

## Enfants et jeunes en situation de handicap : pour un accompagnement global

### Déclaration du Groupe Personnalités qualifiées

**Véronique Séhier** : « *Notre société doit garantir l'exercice des droits et la pleine citoyenneté de chaque personne en situation de handicap* », extrait du *Manifeste pour un état inclusif, les 10 engagements, 3 décembre 2019*.

Une société inclusive se doit de respecter les droits fondamentaux de toutes les personnes.

Une société inclusive se doit de mobiliser et de renforcer les capacités de tout jeune en situation de handicap, grâce au soutien et à l'accompagnement nécessaire pour accéder aux dispositifs de droit commun, et en prenant en compte l'équilibre à trouver entre inclusion en milieu ordinaire et accès à des dispositifs spécifiques quand c'est nécessaire, tout au long du parcours éducatif.

Une société inclusive se doit notamment de permettre à chaque jeune en situation de handicap d'avoir accès, comme le prévoit la loi, à une éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle pour faire ses propres choix dans sa vie adolescente et adulte, en toute connaissance de cause, pour être en capacité d'exprimer ses désirs, de consentir, de refuser, de se protéger des violences.

Dans ce cadre les accompagnants des élèves en situation de handicap, (AESH) qui sont essentiellement des accompagnantes, jouent un rôle indispensable dans l'éducation et le parcours vers l'autonomie des enfants et des jeunes qui en fonction de leur handicap, en ont besoin pour suivre leur scolarité, se déplacer, participer à des activités...

Certes, des efforts ont eu lieu récemment en termes de nombre d'emplois, de statut, par exemple à travers le CDD de 3 ans... Oui, mais...

Chaque rentrée scolaire est sous tension : accompagnants sans contrat ni affectation, en nombre insuffisant, familles désemparées, ruptures de scolarité...

Formation lacunaire, faible rémunération, manque de perspectives professionnelles de ces accompagnantes et accompagnants conduisent au découragement et à de nombreuses démissions qui sont préjudiciables à la qualité de vie des enfants, à leur intégration scolaire et à leur réussite éducative...

Il est urgent de reconnaître ce métier comme un métier à part entière, et plus comme un métier à part, avec la construction d'une véritable filière des métiers de l'accompagnement, comme le recommande la préconisation 9 de cet avis, avec la mise en place d'une formation qualifiante et d'un vrai statut, pour en finir avec la précarité de ces emplois. Les AESH sont un maillon incontournable d'une société inclusive.

La réalité de ces dernières semaines montre combien ces métiers du « care » sont ceux qui permettent à la société de tenir debout en période difficile...

Je voterai ce projet d'avis. »